

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

Au début de l'alinéa 74, substituer aux mots :

« Ces dispositions sont également applicables »

les mots :

« Le présent II est également applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.